

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Date : 17/06/2021

L'ANFA publie son rapport annuel 2020 : une transformation réussie dans un contexte exceptionnel

Suite à la loi du 5 septembre 2018 sur la « Liberté de choisir son avenir professionnel » l'ANFA (Association Nationale de Formation Automobile) a redéfini son périmètre d'action. Après avoir accompagné la naissance de l'OPCO Mobilités en 2019, dans le cadre du mandat de gestion qui lui avait été confié, l'ANFA a pleinement déployé ce nouveau périmètre en 2020. En dépit des circonstances exceptionnelles qui ont marqué cette année de crise sanitaire, la transformation est réussie, comme en atteste le rapport annuel 2020 qui vient d'être publié.

Un organisme au service de sa branche

Les partenaires sociaux des services de l'automobile ont réaffirmé la confiance attribuée aux équipes de l'ANFA pour accompagner la branche dans la mise en œuvre des dispositifs de politique nationale de formation. L'action de l'ANFA se déploie en un cercle vertueux qui permet **une réactivité et un ajustement permanent aux multiples mutations** en cours (aussi bien en termes de marché de l'emploi que d'évolutions réglementaires et technologiques). **L'ANFA se veut désormais un véritable centre de ressources mettant son expertise à disposition des acteurs de la branche, et plus particulièrement des partenaires sociaux ainsi que de l'appareil de formation initiale.**



Année 2020 : trois points phares

Comme le souligne le rapport, l'année 2020 a été marquée par trois points phares :

- **La création du SCAT, Service de Conseil et d'Animation Territorial**, dont les 10 Responsables Territoriaux, qui représentent l'ANFA en région, déploient les dispositifs sur le terrain ;
- **La constance et le dynamisme de l'ingénierie de certification** et, dans sa suite, de l'habilitation des organismes de formation et de l'organisation des examens ;
- **La réactivité et l'innovation** pour accompagner au mieux les acteurs de la branche pendant la crise sanitaire : de la création d'une plateforme digitale de ressources pédagogiques pour les formateurs au maintien des examens.

« Toutes les équipes de l'ANFA sont restées mobilisées afin de servir au mieux la branche des services de l'automobile, note Stéphane Rivière, président de l'ANFA en 2020. L'ANFA a, ainsi, de nouveau, fait la démonstration de sa grande force d'adaptation et de sa résilience historique. »



Téléchargez
le rapport annuel



À PROPOS DE L'ANFA

L'ANFA est chargée par la Commission paritaire nationale de la branche des Services de l'automobile de la mise en œuvre de dispositifs relevant de sa politique nationale de formation. L'ANFA anime l'Observatoire des métiers des services de l'automobile, apporte une expertise dans le cadre du développement de la GPEC de branche, intervient sur le champ de la certification, assure la promotion des métiers et développe l'apprentissage, notamment via les réseaux des CFA Pilotes et Associés.

CONTACTS PRESSE ANFA

Agence Apocope • Dorothée DAVID
01 45 78 87 37 • media@agenceapocope.com

TOUTES NOS ACTUALITES SUR NOTRE SITE
www.anfa-auto.fr/actualites